



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 23 mai 2023  
-----

**Président de séance** : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés** : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B16 - AUTORISATION À RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS  
"SMART DEAL"- INTELLIGENCE ARTIFICIELLE OPÉRATIONNELLE**

Le SMART Deal est un plan de transition numérique porté, dès 2018, par le conseil départemental des Alpes-Maritimes sur l'ensemble du territoire maralpin et constitue l'un des deux axes majeurs de la politique impulsée par le Département.

L'objectif du SMART Deal est de réaliser des projets qui permettront, au travers du numérique, de répondre à une double prescription : apporter un meilleur service aux usagers et répondre aux enjeux de territoires.

Pour soutenir les initiatives publiques ou privées, un appel à projets numériques a été lancé à travers, notamment, la plate-forme participative du site SMART Deal 06 permettant de déposer des idées.

Dans ce cadre, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes souhaite proposer un projet permettant de disposer d'un outil opérationnel capable de s'appuyer sur des capacités de type intelligence artificielle (IA) afin de prédire la sollicitation opérationnelle à court terme et sur une zone géographique déterminée en fonction des données historiques, des événements et festivités prévus ou encore des données météorologiques annoncées.

L'ensemble des données, ainsi traitées, permettrait d'optimiser le dimensionnement de la ressource humaine nécessaire à la bonne distribution des secours ainsi que l'anticipation des moyens matériels à mettre en œuvre.

Plusieurs SDIS utilisent déjà ce type d'outil dont notamment le SDIS du Doubs.

En application du code général des collectivités territoriales et de l'appel à projets SMART Deal 06, il vous est proposé, d'autoriser le Président du conseil d'administration à pouvoir :

- proposer et déposer ce projet sur la plateforme participative du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- demander la subvention afférente à ce projet.

Les crédits correspondant au financement des matériels seront inscrits au budget 2023 à l'article budgétaire 2051.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à pouvoir :
- proposer et déposer ce projet sur la plateforme participative du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- demander la subvention afférente à ce projet.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*